

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B337-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B337

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés de fourniture de carburants en vrac au profit du groupement de commandes composé de la CPA et de la Commune d'Aix-en-Provence - 4 lots (n°14M050 à 14M053)

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_02

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer quatre marchés de fourniture de carburants en vrac au profit du groupement de commandes composé de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et de la commune d'Aix en Provence – 4 lots (14M050 à 14M053)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis le 29 décembre 2011, la Communauté du Pays d'Aix a conclu avec la ville d'Aix-en-Provence une convention de mise à disposition lui permettant de se servir de l'équipement municipal situé sur le site de la Parade pour la prise de carburant pour les véhicules de service.

Les marchés conclus par chaque collectivité, pour la fourniture de carburant en vrac arrivant à échéance en fin d'année pour les deux collectivités, les besoins en fourniture de carburants ont été mutualisés dans un but de simplification administrative et de gain économique.

Ainsi, par délibération n°2014-A111 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac a été autorisée, et la Communauté du Pays d'Aix a été désigné coordonnateur du groupement et une procédure mutualisée d'appel d'offres a été lancée.

Aussi, les marchés issus de cette consultation sont soumis à l'approbation du Bureau communautaire.

Exposé des motifs :

Économie des marchés :

Le marché est passé au profit du groupement de commandes constitué de la Communauté du Pays d'Aix et de la commune d'Aix en Provence, pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac, conformément aux articles 8 2° et 8-VII 1° du Code des Marchés Publics.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté du Pays d'Aix.

Conformément à l'article 10 du CMP, la présente consultation fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 4 lots :

Lot n°1	Fournitures de carburants Sans plomb 95 :	450 000 Litres maximum par an
Lot n°2	Fournitures de carburants Gazole :	1 000 000 Litres maximum par an
Lot n°3	Fourniture de carburant Gazole non routier :	350 000 litres maximum par an
Lot n°4	Fourniture de carburant Gazole B30 :	150 000 Litres maximum par an

Le marché ne comporte pas de tranches et de variantes.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires.

Le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix des bordereaux des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

Pour les lots 1 à 3, les prix seront calculés selon le barème DIREM en vigueur le jour de l'émission de l'ordre de service prescrivant la livraison, affecté du pourcentage de remise minimum ou plus value indiquée dans l'acte d'engagement pour chaque lot.

Pour le lot 4, L'ajustement des prix du carburant sera effectué à chaque émission d'ordre de service, par référence au barème public du titulaire correspondant au jour de l'émission de l'ordre de service affecté de la remise minimum indiquée dans l'acte d'engagement.

Durée des marchés :

Les marchés sont passés pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois.

Estimation annuelle des marchés :

Lot n°1	Fournitures de carburants Sans plomb 95 :	653 000 euros TTC
Lot n°2	Fournitures de carburants Gazole :	1 280 000 euros TTC
Lot n°3	Fourniture de carburant Gazole non routier :	305 000 euros TTC
Lot n°4	Fourniture de carburant Gazole B30 :	204 000 euros TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 16 juillet 2014 aux journaux suivants :

- JOUE
- BOAMP
- La Provence
- Profil acheteur : achatpublic.com

Sur la base du **critère unique du prix.**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2014, a décidé d'attribuer :

- Le marché n°14M050 relatif à la fourniture de carburant sans Plomb 95 (lot n°1) à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **452 350,80 euros TTC,**
- Le marché n°14M051 relatif à la fourniture de carburant Gazole (lot n°2) à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **1 017 583,20 euros TTC,**
- Le marché n°14M052 relatif à la fourniture de carburant Gazole Non Routier (lot n°3) à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **67 238,40 euros TTC,**
- Le marché n°14M053 relatif à la fourniture de carburant Gazole B30 (lot n°4) à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **197 640,00 euros TTC,**

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 8, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la

commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu la délibération n°2014_A111 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 autorisant la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de carburant en vrac ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 19 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M050 relatif à la fourniture de carburant sans Plomb 95 (lot n°1) attribué à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **452 350,80 euros TTC**,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M051 relatif à la fourniture de carburant Gazole (lot n°2) attribué à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **1 017 583,20 euros TTC**,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M052 relatif à la fourniture de carburant Gazole Non Routier (lot n°3) attribué à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **67 238,40 euros TTC**,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M053 relatif à la fourniture de carburant Gazole B30 (lot n°4) attribué à la société **DYNEFF** pour un montant estimatif de **197 640,00 euros TTC**,

Le montant définitif de ces marchés sera la résultante de l'application des prix des bordereaux des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes aux besoins de la CPA émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA qui disposent des crédits suffisants, la ville d'Aix en Provence prenant en charge sur son budget les besoins afférents à ses propres dépenses.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés de fourniture de carburants en vrac au profit du groupement de commandes composé de la CPA et de la Commune d'Aix-en-Provence - 4 lots (n°14M050 à 14M053)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014